
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

3 DÉCEMBRE 1986

PROJET DE DÉCRET

**contenant le Budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 — Partie Dotation***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Budget,
des Finances et des Travaux subsidiés

par M. Ch. Petitjean

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés s'est réunie les 24 novembre et 3 décembre 1986 afin de procéder à l'examen du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1987 - Partie Dotation (1)

Ont participé aux travaux de la Commission : MM. BASECQ (Président), BATAILLE, BONMARIAGE, Mme C. BURGEON, MM. W. BURGEON, BUSQUIN, COEME, COOLS, DEHOUSSE, Mme DETAILLE, MM. DETREMMERIE, D'HONDT, DONNAY, DOUMONT, du MONCEAU de BERGENDAL, GENDEBIEN, GROSJEAN, HENRY, LAGNEAU, Le HARDY de BEAULIEU, LESTIENNE, NEVEN, ONKELINX, PAQUE, PETITJEAN (Rapporteur), POSWICK, TILQUIN, TOUSSAINT, WAUTHY, YLIEFF

Ont assisté aux travaux de la Commission :

MM. DARAS, DUTRY

M. Charles AUBECQ, Ministre du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés pour la Région Wallonne

M. Melchior WATHELET, Ministre-Président de la Région Wallonne chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel

M. Arnaud DECLETY, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes moyennes pour la Région Wallonne

M. Amand DALEM, Ministre du Logement et de la Tutelle pour la Région Wallonne

M. Albert LIENARD, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Vie rurale et de l'Eau pour la Région Wallonne

M. Daniel DUCARME, Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture

M. William DUMAZY, Conseiller à la Cour des Comptes

M. Jacques DEHALU, Auditeur à la Cour des Comptes

A la demande d'un Commissaire, Le Ministre du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés pour la Région Wallonne fait remarquer que La dotation de fonctionnement du Conseil répond au souhait du Bureau de l'Assemblée.

Vote des articles

L'article 1er est adopté à l'unanimité des Membres présents ;
L'article 2 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Vote sur l'ensemble du projet

L'ensemble du projet de décret est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Rapport

Le présent Rapport est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Le Rapporteur,
Charles PETITJEAN

Le Président,
René BASECQ.